



attac

Le Courriel d'information

n° 166 – Vendredi 08 septembre 2000.

MAIS SI M FABIUS, C'EST POSSIBLE...

Dans ce numéro

- 1- Taxe Tobin : le débat n'est pas clos
- 2- Chili. Conférence au sujet de la Taxe Tobin sur les transactions financières.
- 3- Colloque sur les retraites et l'épargne salariale
- 4- Brèves d'OMC
- 5- Marche des femmes
- 6- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

En bref...

- 1- *Taxe Tobin : le débat n'est pas clos. C'est un parlementaire européen qui le déclare, un parlementaire socialiste qui plus est, Harlem Désir. Comme nous l'annonçons dans notre précédent numéro, voici le deuxième volet des réponses apportées par les membres d'ATTAC au rapport du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Ce ne sera pas encore notre dernier mot. Affûtons nos arguments...*
- 2- *Chili. Conférence au sujet de la Taxe Tobin sur les transactions financières. Les hasards du calendrier des traductions font que le Chili (et nous saluons en profitant de l'occasion ATTAC Chili dont nous avons ici la démonstration de leur existence) répond à la France. Merci.*
- 3- *Colloque sur les retraites et l'épargne salariale. Le 24 septembre. Une date à retenir. Un point c'est tout.*
- 4- *Brèves d'OMC. Comme d'habitude de partout et sur des sujets très divers mais liés au commerce international. A noter avec plus d'attention les points sur l'environnement et l'agriculture liés à l'OMC.*
- 5- *Marche des femmes. Quelques renseignements pratiques pour celles et ceux qui veulent se rendre à la marche européenne à Bruxelles le 14 octobre.*

Taxe Tobin : le débat n'est pas clos

Ainsi, Bercy a rendu son verdict, la taxe Tobin serait infaisable. Impraticable et contre productive ajoute le ministère de l'Economie et des Finances dans un rapport qu'il vient de transmettre à l'Assemblée nationale. Deux raisons donc de dire non. Mais comme souvent lorsque deux raisons justifient un refus, on peut se demander si ce n'est pas d'une troisième qu'il s'agit. Car sur le fond, le rapport de la direction du Trésor ne fait que confirmer la position de cette administration déjà exprimée dans un rapport précédent du ministère de l'économie en 1998. L'argument de l'impossibilité d'instaurer une taxe de 0,005% à 0,1% sur les transactions internationales sur les devises pour lutter contre la spéculation est connu : pour être efficace une

telle taxe devrait être universellement appliquée. Or, constate le rapport, "à l'heure actuelle aucun consensus n'existe ni au sein de l'Union européenne, ni au sein du G7, ni au sein de l'OCDE". Il faudrait donc y renoncer car l'appliquer à quelques uns "pourrait entraîner une évasion généralisée vers des territoires non coopératifs et avoir pour résultat paradoxal de renforcer les places financières off-shore". Voilà les partisans de la taxe Tobin prévenus: leur idée, certes "généreuse", risquerait de servir objectivement l'ennemi : les paradis fiscaux. Lesquels comme chacun sait et comme le montre l'exemple de Monaco sont combattus avec la plus grande vigueur par Bercy. Pourtant, cet argument "réaliste" se heurte à une objection majeure : même si cela est peu évoqué dans ce débat, des taxes existent belles



attac

et bien sur de nombreux marchés financiers dans le monde. Par exemple sur les marchés des actions à la Bourse de Singapour (0,2%), à Honk-Kong (0,4%), à Wall-Street, (0,0034 %), ou encore à Paris (0,6 à 0,3 %). Dans ce cas tout le monde les accepte, par ce qu'il s'agit de financer le fonctionnement des Bourses et leurs fonds de sécurité. En quoi la taxe Tobin serait-elle moins praticable ? Le rapport de Bercy avance un argument plus révélateur sans doute des raisons profondes de son refus : la mise en place d'une mesure unilatérale "risquerait d'accroître les difficultés qu'éprouve le marché des changes parisien à faire face à la concurrence de Londres et à moindre degré des places extra-européennes." En somme, la taxe Tobin enverrait un message négatif de la France en direction des milieux économiques et financiers qui pourraient la sanctionner en retour. Le même argument, inversé, fut présenté par la Ministre du Trésor Britannique à une délégation de parlementaires européens et de la Chambre des Communes, pour justifier le refus du gouvernement britannique de soutenir la taxe Tobin : les activités se délocaliseront vers d'autres Bourses et la City perdrait des emplois.

Un esprit européen de bon sens dirait : qu'ils se rencontrent et harmonisent leurs positions. Si la réponse européenne est collective et cohérente, il n'y aura pas de dumping fiscal entre Etats membres. Mais il semble que l'harmonisation des positions se soit opérée dans l'autre sens. S'engager réciproquement à ne rien faire. Et Bercy de présenter, pour atteindre le "même objectif" que la taxe Tobin, les mêmes contre-propositions que celles avancées par le gouvernement de Tony Blair, et également par le G7 après la crise asiatique de 1997. Mais si les déclarations se sont multipliées depuis sur la nécessité d'une "nouvelle architecture financière internationale", dans les faits, le système financier mondial est demeuré le même, toujours aussi vulnérable à ses propres excès. L'on ne voit pas très bien en quoi les "quatre grandes orientations" proposées par Bercy, qui sont autant de reformulation des mêmes vœux pieux, y changeraient quoique ce soit :

"Définir et mettre en oeuvre un principe de libéralisation financière ordonnée des mouvements de capitaux" dit le rapport. Autant proposer de mieux organiser le désordre, le principe même de la libéralisation financière étant de ne rien ordonner du tout concernant la libre circulation des capitaux qui a été érigée en vertu cardinale. D'après la Banque des Règlements internationaux, ce sont désormais

1800 milliards de dollars qui sont échangés en moyenne chaque jour sur le marché des devises (contre 200 milliards de dollars en 1986). Les programmes de transactions par informatique, et la libéralisation des changes, ont transformé en déferlante ce qui n'était il y a 20 ans qu'un phénomène marginal. Aujourd'hui, plus de 90% des transactions sur le marché des devises sont sans lien direct avec des échanges de marchandises, de services ou des investissements. Plus de 80% de ces transactions correspondent à des opérations d'achat et de revente de devises de moins d'une semaine. Les opérateurs spéculent sur des variations, même mineures, des taux d'intérêt et des cours de change entre monnaies, qu'ils anticipent ou provoquent. Comme les sommes mises en mouvement sont considérables, une petite variation peut rapporter gros. Mais compte tenu de leur caractère erratique et imprévisible, ces mouvements de capitaux peuvent entraîner en quelques heures l'effondrement d'une monnaie et plonger un pays entier dans la récession. Le Mexique en 1995, la Thaïlande en 1997, le Brésil en 1999 en ont fait, parmi tant d'autres, la cruelle expérience. Les attaques de Georges Soros spéculant contre la livre sterling dans les années 90 et gagnant un million de dollars en un jour, sont restées dans les annales. C'est pour tenter de répondre à ce désordre croissant qui s'annonçait dès les années 70 que l'économiste James Tobin, prix Nobel 1981, a proposé sa taxe. D'un montant suffisamment faible pour ne pas affecter les échanges de marchandises et les investissements, elle produirait, en s'additionnant à chacun des allers et retours des opérations à court terme, un effet de freinage sur la spéculation. Au taux de 0,25%, un aller et retour quotidien coûterait près de 50% l'an. Les parlementaires américains qui ont introduit un projet de résolution en sa faveur au Congrès en avril 2000 la comparent à une "sin tax" ou "taxe sur les péchés", c'est-à-dire les taxes sur le tabac ou l'alcool. Même si elles n'éliminent pas complètement les mauvaises pratiques, elles les diminuent et financent la prévention. Les effets attendus par James Tobin sont une stabilisation des flux financiers, une plus grande autonomie des Etats et des Banques centrales pour mener leur politique monétaire et de surcroît la création d'une importante source de revenu. Dans une récente interview à la presse française, Robert Mundell, autre prix Nobel d'économie, opposé lui à la taxe Tobin et dont on sait que les travaux inspirent souvent le ministère de l'économie, déclare que la taxe risquerait de freiner certains mouvements de capitaux. Etrange critique en forme d'hommage, puisque c'est son objectif



attac

même. Mais c'est bien là que se situe le débat. Les partisans de la taxe Tobin ne pensent pas que la liberté totale de circulation des capitaux mène à un optimum du point de vue du développement économique. La taxe Tobin n'est certainement pas une recette miracle. D'autres mesures bien entendu peuvent être prises et l'ont été dans certains pays au cours des dernières années pour freiner et décourager les flux spéculatifs à court terme. En imposant par exemple un pourcentage minimum de dépôt de capital investit sur une durée déterminée avec des effets protecteurs sur la stabilité monétaire et les investissements à long terme comme en Malaisie ou au Chili. Mais là encore il a fallu enfreindre les prescriptions du FMI qui dénonçaient ces mesures unilatérales comme infaisables, ruineuses et contre-productives. Aujourd'hui la plupart reconnaît qu'elles ont été positives pour ces pays. C'est pourquoi d'ailleurs, suggérer, comme le fait le rapport de Bercy, de "renforcer le rôle du Fonds Monétaire International dans la régulation du système financier", sans poser comme préalable d'en redéfinir les objectifs, la politique, la composition (rôle et poids des pays les plus pauvres...) ne manque pas d'ironie.

Quant à la principale contre proposition du rapport, si on ne peut que la partager, elle relève surtout de la pétition de principe: "Favoriser la coopération monétaire régionale, à l'instar de ce qui a été fait en Europe, et initier une réelle coopération entre les trois principales zones monétaires" est une position traditionnelle de la France, mais il n'échappe à personne que la réserve fédérale américaine, pour ne citer qu'elle, se soucie comme d'une guigne de la baisse de l'euro, pour ne rien dire du sort des monnaies du Tiers Monde. C'est pourquoi le renforcement de la coopération entre zones monétaires, qui est un objectif à long terme davantage qu'un véritable chantier de travail des institutions internationales, ne peut être présenté comme une alternative à la taxe Tobin et ne peut lui être opposé au nom de la faisabilité.

On ne voit pas, enfin, en quoi la quatrième orientation de Bercy, "accélérer et renforcer la lutte contre la spéculation internationale en luttant contre la délinquance financière" s'opposerait à la taxe. S'il était respecté par les Etats du G.8, cet engagement ne pourrait que créer des conditions plus favorables à l'instauration de la taxe Tobin. Une mesure dissuasive contre les risques de contournement vers des centres offshore, serait de surtaxer tous les mouvements de capitaux en provenance

de ceux-ci. Il est dommage que le rapport ne le propose pas. En tout état de cause, le contournement des grandes places ne serait pas plus facile pour les transactions sur les devises qu'elle ne l'est pour le marché des actions. Bien sûr, plus un grand nombre de places financières seront parties prenantes de la mise en œuvre d'une taxe de type Tobin, moins les effets de "délocalisation" et de contournement pourront jouer. Aujourd'hui, d'après la Banque des Règlements Internationaux, 50 % des transactions de change sont opérées sur des places financières situées au sein de l'Union européenne. L'Europe représente donc une masse critique, en terme de marché, qui devrait permettre de faire de l'Union une première zone Tobin. L'écho d'une telle décision porterait loin au-delà des frontières de l'Europe. Elle renforcerait les mouvements en faveur de la taxe dans les autres régions du monde où le débat s'en trouverait totalement changé.

C'est pourquoi le rapport du Trésor, transmis le 21 août à une Assemblée nationale qui ne siègera pas avant le 2 octobre, ne peut clore le débat. L'Europe et la Présidence française sont face à un choix politique. Ce qui fait problème de toute évidence, ce ne sont pas les obstacles techniques, mais l'idée même d'un contrôle des mouvements de capitaux à contre-courant des milieux financiers et de l'orthodoxie régnant dans les institutions internationales.

Pendant la campagne présidentielle de 1995, Lionel Jospin se prononçait, le premier parmi les responsables internationaux, comme il aime à le rappeler, en faveur d'une taxe de type Tobin. Le 1er juillet 2000, devant les jeunes socialistes européens réunis à l'occasion de la présidence française de l'Union, il estimait qu'il était temps "de la faire avancer dans les instances internationales". Qui l'emportera de la volonté politique affirmée alors, ou de Bercy ? La France peut s'appuyer sur l'écho que rencontre la taxe Tobin dans un nombre de plus en plus grand de pays en Europe et ailleurs et sur la nouvelle opinion publique mondiale qui s'est exprimée à Seattle pour prendre une initiative. La taxe Tobin ne règlera pas tous les désordres et toutes les inégalités du monde d'aujourd'hui. Mais la taxe Tobin est une proposition concrète pour commencer à agir contre la domination des marchés financiers et redistribuer les richesses à l'échelle de la planète. C'est une question de justice mondiale. Selon les hypothèses de taux retenus, les estimations de ressources dégagées par la taxe sont de 50 à 250 milliards de dollars par an. A titre de comparaison, le Programme des Nations Unies pour le Développement estime



attac

à 30 à 40 milliards de dollars par an le coût d'une action d'élimination des formes les plus extrêmes de pauvreté pour fournir l'accès à l'eau, à l'énergie, aux structures sanitaires et éducatives de base dans les pays du Tiers Monde. La taxe Tobin pourrait préfigurer les premiers " fonds structurels mondiaux ", à l'instar des fonds structurels européens, contribuant au rattrapage des écarts de développement, d'équipement, d'infrastructures, dans un marché mondial où ne règne aujourd'hui que la loi du plus fort. L'Europe peut porter cette vision, au travers de la création de ce premier impôt mondial. La Présidence française ne doit pas se dérober et doit inscrire cette proposition à l'ordre du jour des priorités européennes.

Harlem DESIR
Député européen
Président de l'intergroupe "Taxation du capital, fiscalité, mondialisation" du Parlement européen

Chili. Conférence au sujet de la Taxe Tobin sur les transactions financières.

Présentée au Parlement chilien par le Sénateur José Lavandero.

Monsieur le Président, face aux effets dévastateurs de la transnationalisation économique et surtout face à l'absence de contrôle et à la croissante déréglementation du capital financier, l'inquiétude des citoyens de différents secteurs au niveau mondial grandit. Parlements, universités, syndicats et organismes économiques ont élevé la voix face aux conséquences de l'hégémonie de mouvements de capitaux financiers.

L'Association pour la Taxation des Transactions Financières et l'Action Citoyenne (Attac -chapitre Chili), organisation formée par l'Alliance Chilienne pour un Commerce Equitable et Responsable ainsi que par des organisations sociales ont donné un élan à la Taxe Tobin. Il s'agit d'une taxe internationale uniforme qui va de 0,1 pour cent à 0,5 pour cent sur les mouvements de capitaux à court terme.

James Tobin, Prix Nobel d'Economie, ancien conseiller du Président Kennedy, a été professeur à l'Université de Yale et a proposé aussi en 1978 la création d'une taxe sur les transactions de devises, ce que l'économiste et Sénateur Alejandro Foxley a jugé extrêmement important.

Le but de cette taxe était d'établir un frein à la spéculation qui provoque de graves fluctuations des modes de change et de graves dommages aux économies. Cette idée fut accueillie sans enthousiasme en son temps car l'optimisme et la confiance dans les modes de change flexibles régnaient alors. Les années suivantes où éclatèrent plusieurs crises de change virent réapparaître la proposition de la Taxe Tobin pour réduire la volatilité sur le marché de devises.

Dans les années quatre-vingt-dix, deux autres facteurs ont accru l'intérêt pour la taxe Tobin et ses variantes. Tout d'abord, la croissance vertigineuse du marché de devises qui atteignit le chiffre stupéfiant de 1,8 milliards de dollars investis par jour en 1998 d'après le rapport de la Banque de Paiements Internationaux (BIS) et l'augmentation résultante de l'instabilité monétaire, révélée par la crise de 1992 du Système Monétaire Européen et celle de 1994 au Mexique. En Allemagne, les parlementaires proposèrent en 1998 une motion démontrant qu'entre 1975 et 1994 les transactions sur le marché de devises avaient été multipliées par 80 tandis que le commerce international ne les avait multipliées que par 2,5.

Cela signifiait que le commerce international avait augmenté de 31 % tandis que la spéculation financière à court terme avait augmenté de 80 %, provoquant un dérèglement colossal des différentes économies.

En second lieu, comme cette taxe pourrait rapporter des sommes très importantes, cette idée a attiré l'attention de ceux qui se préoccupent du financement public du développement dont le besoin est accru par les défis fiscaux qu'affrontent les Etats ainsi que par l'impératif croissant de coopération internationale pour chercher une solution aux problèmes touchant l'environnement, la pauvreté, la paix et la sécurité.

Selon la formule adoptée que j'ai expliquée ci-dessus, la taxe Tobin pourrait générer entre 150 et 300 milliards de dollars par an.

L'ONU et la Banque Mondiale ont estimé en 1997 que pour éradiquer des plus importantes formes de pauvreté et apporter une protection de base à l'environnement il suffirait d'environ 225 milliards de dollars par an.

Ceci est d'une très grande importance pour le développement et le progrès social de différents pays à très bas revenus.



attac

Un moment donné, on objectait à la Taxe Tobin était qu'elle risquerait d'augmenter les entraves au commerce international et entraîner sa chute. Cette probabilité est extrêmement réduite.

Etant donné que le commerce est indispensable à la croissance économique, il est improbable qu'une taxe minimale supprime la demande commerciale dans plusieurs pays. Jusqu'à 40 % du commerce actuel s'effectue sous forme de transfert de biens entre les succursales de sociétés transnationales - élément déjà très important en soi - surtout pour les transactions effectuées entre les filiales et les maisons mères, sujet dont j'ai déjà traité plusieurs fois dans cette Salle à propos du cuivre. Ces remises ont été budgétisées par des jeux d'écriture comptable et non par des conversions d'une monnaie à une autre. Nous voyons donc que la plus grande partie de ces transactions ne sont même pas assujetties à la taxe comme je l'ai expliqué plusieurs fois quand j'ai pris la parole dans cet Hémicycle.

De fait, l'application de la taxe Tobin permettrait au commerce de donner plus confiance quant aux taux de change, ce qui permettrait de mieux pronostiquer et planifier les transactions commerciales.

Une taxe sur les transactions de devises serait un atout stratégique pour la gestion financière mondiale car premièrement elle pourrait réduire les flux de devises et de capitaux spéculatifs à court terme, ce qui constitue l'aspect le plus intéressant de la taxe Tobin ; deuxièmement, elle permettrait de stimuler l'autonomie de la politique nationale qui, dans la mesure où la mondialisation s'approche, non pas pour les entreprises transnationales, mais pour la gestion financière du monde, il est évident que les nations perdent peu à peu leur autonomie de décision dans leurs propres frontières ; troisièmement elle permettrait de rétablir la capacité de taxation des États-nations qui est grevée par l'internationalisation des marchés.

Cette taxe est une formule d'une simplicité séduisante pour réduire les flux déstabilisateurs. Sa base tribulaire consiste en transactions à très court terme, à double sens spéculatif et d'arbitrage financier sur le marché interbancaire. La taxe implique une charge croissante à mesure qu'augmente la fréquence des transactions. On compte ainsi dissuader les spéculateurs de faire des transactions à court terme, sans nuire pour autant au commerce international, aux flux de capitaux à long terme et aux ajustements de

valeur des devises résultant de changements de l'économie réelle.

Comme je l'ai signalé, la charge sur le "commerce normal" ne serait pas forte, grâce au taux d'imposition minimale de 0,1 à 0,5 % (en fonction, bien entendu du but spécifique). Selon les calculs des parlementaires allemands, en admettant un taux de 0,2 %, un spéculateur qui opère au rythme des mouvements quotidiens devra assumer une charge annuelle de 48 % ; un investisseur opérant à un rythme hebdomadaire paiera 10 % et si l'on passe à un rythme d'un mois, la charge ne sera plus que de 2,4 %. Comme 40 % des transactions de devises se font dans un délai inférieur à 2 jours, il faut se rendre compte de ce que qu'elles représentent : elles sont faites par des spéculateurs internationaux qui cherchent à placer leurs capitaux là où ils rapportent afin d'en tirer des bénéfices sans apporter quoi que ce soit au pays récepteur ; or 80% de ces sommes, soit 1,8 milliards de dollars par jour, restent moins d'une semaine. IL est donc indubitable que cette taxe calmerait quelque peu le jeu.

Cette taxe touche au cœur de l'instabilité financière actuelle : les marchés de devises de l'après Bretton-Woods. Le passage aux taux de change flexibles, la déréglementation des marchés financiers et de devises et le lancement de nouvelles technologies ont provoqué une énorme expansion des marchés de devises. Les taux de change instables offrent d'amples créneaux pour le spéculateur par internet sur les marchés de devises au comptant et ceux à options ainsi que sur les marchés d'arbitrage d'intérêt corrélatifs.

Les tentatives unilatérales des pays pour assurer la stabilité de leurs taux de change en fixant leur taux à des monnaies (normalement au dollar) et en les rattachant à celles-ci entraînent des frais croissants : cela exige d'accumuler et d'entretenir d'énormes réserves internationales pour intervenir sur le marché de devises et compter sur des taux d'intérêt extrêmement élevés pour attirer le capital étranger. Ces tentatives, appuyées par le Fonds Monétaire International dans les pays d'Asie et d'Amérique Latine dans les années soixante ont généralement échoué.

La réduction de l'instabilité comporte les avantages de diminuer l'incertitude et la dispersion des ressources, de réduire le besoin de transactions de protection (ce qui s'appelle le



attac

"hedging") et d'atténuer en général l'instabilité des variables macroéconomiques.

Il faut amener le capital à revêtir la forme d'investissements à long terme plus productifs et apporte nettement des avantages à la croissance économique.

Une taxe sur le marché des devises est une imposition des flux internationaux de capitaux et, à ce titre, un contrepoids fiscal et régulateur face à la globalisation et à la libéralisation du capital. Dans un environnement où la souveraineté économique des états-nations se trouve réduite, cette idée offre l'occasion de récupérer une partie du pouvoir fiscal que perdent les gouvernements.

En même temps, il ouvre la possibilité d'établir une politique fiscale supranationale et de redistribution des revenus parmi la communauté internationale. De plus, il présente l'avantage de porter sur un secteur peu imposé actuellement. Il existe une alternative entre les objectifs de stabilisation et de financement du développement : plus la taxe a de succès pour freiner la spéculation, moins elle rapporte de recettes. Néanmoins, même si l'achat-vente de devises diminue radicalement les recettes demeureront très importantes. Il convient de signaler que les taxes sur les transactions de devises ne sont pas la seule option fiscale susceptible de coordination internationale mais la plus lucrative.

A présent, 84 % de toutes les transactions avec l'étranger se produisent dans neuf pays seulement. L'institution de la taxe Tobin dans ces pays entre autres peut apporter initialement un régime fiscal viable.

Selon les estimations du PNUD, l'élimination des pires formes de pauvreté mondiale coûterait quelque 80 milliards de dollars par an. De même, Jubilé 2000 estime que l'annulation de la dette externe des pays du sud reviendrait à environ 160 milliards de dollars.

Une taxe Tobin s'élevant à 250 milliards de dollars pourrait fournir un financement indépendant pour des mesures d'assistance à l'échelle mondiale. Cette mesure est particulièrement pertinente à la lumière des réductions draconiennes de l'assistance à l'échelle mondiale.

Au début des années 90, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a appuyé la taxe Tobin et lors des préparatifs du

Sommet Mondial pour le Développement social à Copenhague en 1995, de nombreuses études ont paru à ce sujet. Une étude récente de la Commission économique d'Amérique latine et des Caraïbes (CEPAL) pour prévenir la crise appuie la création d'une taxe sur les transactions financières internationales sans mentionner la taxe Tobin. Il est souhaitable que les organismes de l'ONU restent favorables à cette taxe, surtout grâce à l'attrait de ses recettes.

Le gouvernement finlandais a déjà adopté la proposition de taxe Tobin et ceux de France et d'Italie ont défendu antérieurement l'idée d'une taxe sur les transactions de devises. Le Premier Ministre de Malaisie a déclaré que le commerce de devises "est inutile, improductif et complètement immoral", en ajoutant qu'il faudrait y mettre fin. Les membres de l'APEC (Coopération Economique de l'Asie Pacifique) ont discuté cette proposition.

Des motions sur cette taxe ont été débattues au Canada, en Suisse, en Allemagne, en France et au Parlement européen. DE même, le congrès canadien l'a approuvé à une écrasante majorité. A l'échelle mondiale 1.500 parlementaires lui ont donné leur caution et au Brésil 100 congressistes ont créé le Front parlementaire pour la taxe Tobin. En janvier dernier, la séance plénière du Parlement européen a rejeté d'à peine six voix la proposition d'étudier la création d'une taxe sur les mouvements spéculatifs de capitaux.

Manifestement, le signe le plus encourageant est apparu en mars 1999 lorsque le Parlement canadien a approuvé à une large majorité une motion présentée à titre personnel par un député qui y soulignait ce qui suit : "De l'avis du Parlement, le gouvernement devrait promouvoir et se faire le champion d'une campagne pour la création d'une taxe sur les transactions financières de concert avec la communauté internationale." Cette action suppose une percée très importante car, comme le Canada est membre du G7, principal protagoniste conjointement aux Etats-Unis, sur la Zone de libre échange des Amériques (ALCA) et l'un des investisseurs les plus importants de ces dix dernières années en Amérique Latine, particulièrement au Chili avec lequel il a signé un traité de libre échange en 1997, il peut remettre les taxes sur les transactions de devises à l'ordre du jour international.

Au Chili, l'augmentation substantive des investissements étrangers de ces dix dernières années a été lié au relâchement des



attac

mécanismes de réglementation des revenus de la part de l'Etat, qui, dans certains cas, est revenu à subventionner ces investissements.

En même temps, le pourcentage des capitaux spéculatifs à court terme de notre économie a beaucoup augmenté lors des années 90, tandis que se produisait une inversion de portefeuille d'un milliard cinquante-quatre millions de dollars à cours de tendance croissante qui a atteint ses pointes les plus élevées en 1997 et 1999.

A cette entrée de ressources s'est ajoutée la forte croissance des montants placés hors du pays par les investisseurs institutionnels (administrateurs de fonds de pensions, compagnies d'assurances et fonds mutuels), bien que le Chili ait eu besoin de ressources pour son développement. Lors de la suspension de l'application de l'encaisse par la Banque Centrale on prévoit de lever éventuellement la restriction aux sorties de capitaux.

Les conséquences sociales de ces évolutions sont encore plus graves pour les pays dépendants, brutalement affectés par la crise financière et condamnent les sociétés au sous-développement lorsque les gouvernements se trouvent obligés de réduire au minimum les budgets des services sociaux. Pour leur part, les taux d'intérêt, plus élevés que dans les pays du nord contribuent à détruire les entreprises nationales à travers des privatisations et des dénationalisations déréglées pour trouver les ressources exigées par les investisseurs.

Quand il existe des systèmes de retraite, les employés se voient obligés à les remplacer par un mécanisme de fonds de pensions qui amènent à soumettre encore plus leurs propres entreprises aux impératifs de rentabilité immédiate, à élargir la zone d'influence de la sphère financière et à persuader les citoyens de la désuétude des systèmes de solidarité entre les pays, les peuples et les générations.

La déréglementation affecte le marché du travail et entraîne la dégradation des conditions d'emploi, l'augmentation de la précarité et du chômage et le démantèlement des systèmes de protection sociale.

Dans ces conditions, l'autonomie de l'Etat chilien pour déterminer des politiques économiques s'est réduite car la capacité de décision s'est transposée de plus en plus hors des frontières nationales.

Il est grave que, - je le répète - à mesure que la puissance financière internationale s'accroît, les grandes décisions financières ne se prendront plus au Chili mais à l'étranger et provoqueront, dans certains cas, des effets déplorables. Cela revient à livrer le pays à un marché aveugle en faveur des sociétés transnationales.

Néanmoins, si l'on entend que l'initiative en question doit s'accompagner de réformes économiques et politiques, nous favorisons dans l'économie nationale l'application du mécanisme d'encaisse dont l'utilité a été reconnue à l'échelle internationale et le maintien de la clause empêchant la sortie avant une année des capitaux introduits dans le pays.

L'initiative indiquée doit amener le gouvernement et le parlement chiliens à postuler cet énoncé dans le cadre des accords commerciaux multilatéraux dans les négociations avec l'Union Européenne et dans la Zone de libre échange des Amériques (ALCA), ainsi que dans les réunions qui se dérouleront à l'Assemblée mondiale du millénaire des Nations unies, de mai à septembre de cette année.

Il s'avère particulièrement important pour le Chili de discuter ce sujet avec le gouvernement et le parlement du Canada en raison des liens économiques et juridiques qui les unissent.

Les mesures communes possibles ont pour objectif de mettre des entraves à la spéculation internationale ; de taxer les revenus du capital, de sanctionner les paradis fiscaux, d'empêcher la généralisation des fonds de pension, de promouvoir la transparence des investissements dans les pays dépendants, d'établir un cadre légal pour les opérations bancaires et financières ayant pour effet de ne pas pénaliser encore plus les consommateurs et les citoyens, compte tenu du fait que les employés des organismes bancaires peuvent jouer un rôle important dans la maîtrise de ces opérations et appuyer la revendication d'annulation générale de la dette publique dans les pays dépendants et l'utilisation des ressources dégagées en faveur des peuples et du développement durable que beaucoup dénomment : le paiement de la dette sociale et écologique.

Monsieur le président, j'ai voulu résumer le plus possible mon intervention sur le sujet important qu'est la taxe "Tobin", qui commence à être débattu dans différents pays et dans la communauté internationale.



attac

Pour cette raison, je demande qu'il soit communiqué au Ministère des Finances, à celui de l'Economie, du Développement et de la reconstruction et à celui des Relations internationales, étant donné que ces considérations doivent être promues dans la concertation internationale, et aussi, pour sa faisabilité et son étude, au service Directeur du service des impôts intérieurs.

Pour finir, je remercie de la collaboration que m'a apportée, pour la campagne lancée au Chili, l'Association pour une Taxe sur les Transactions Financières Spéculatives destinée à l'aide aux citoyens (ATTAC, section Chili), qui a commencé le traitement de ce sujet. De même, nous avons réalisé quelques conférences de presse à ce propos. Nous nous intéressons donc à ce que le gouvernement reçoive ces considérations et ces informations pour promouvoir l'application de l'impôt en question, non seulement au Chili mais dans le concert et sur les scènes internationales commerciales, financières et économiques.

7 juillet 2000 jlavand@congreso.cl

Première parution Correo Informativo n°50 informativo@attac.org

Traduction Gérard Louthe, traducteur bénévole cooditrad@attac.org

Colloque sur les retraites et l'épargne salariale

Retraite, épargne salariale un choix de société

Colloque à l'initiative de ATTAC, fondation Copernic, Raisons d'agir avec la participation de Alternatives économiques

1- Retraites et fonds de pension

Participants :

Lucy apRoberts (économiste) : répartition et capitalisation aux USA - Richard Farnetti (université Paris 8) : capitalisation, le cas anglais - Isaac Johsua (université Paris 11) : les évolutions démographiques - Henri Sterdyniak (OFCE) : répartition et capitalisation

2- Le salariat dans l'aventure du capitalisme financier

Participants :

Bernard Friot (université Nancy 2) : les potentialités du salaire socialisé - Michel Husson (économiste) : les fausses promesses de l'épargne salariale - Frédéric Lordon (CNRS) : le salariat à l'épreuve de la finance - Catherine Sauviat (économiste) : syndicats et fonds de pension

Interpellant sollicité pour les deux tables rondes : Dominique Strauss-Kahn

Samedi 23 septembre 2000, 14 heures - 18 heures - Assemblée nationale, salle Victor Hugo - 101 rue de l'Université 75007 Paris

Brèves d'OMC

Des demandes d'extension de la période d'application de l'Accord sur l'investissement (allant de 5 mois à 7 ans) ont été déposées par un certain nombre de pays, la plupart dans le but de protéger leur fabrication nationale de véhicules automobiles ou de pièces détachées pour ce secteur. Selon l'art.5.3 de l'Accord (TRIMs) l'extension peut être accordée pour les PVD et les Pays les moins développés. sur une base bilatérale, procédure que les pays développés se sont dépêchés de suivre. Mais un certain nombre de PVD craignent que les pays développés ne les contraignent à des concessions qui sont hors de la portée de l'Art.5.3

Réunion du Comité sur le Commerce et l'Environnement de l'OMC (CTE)

La Suisse a présenté une proposition visant à empêcher des conflits d'interprétation entre l'OMC et les mesures liées au commerce rencontrées dans les accords multilatéraux sur l'environnement (MEAs). L'Australie, la Nouvelle-Zélande et les USA entre autres ont estimé que les accords de l'OMC étaient déjà suffisamment flexibles pour s'intégrer aux MEAs.

L'UE y a présenté une contribution sur le principe de précaution, qui n'a pas reçu un grand appui des autres Membres. Elle y demandait la clarification de ce principe au sein de l'OMC. Plusieurs Membres, faisant état de l'absence d'une définition internationalement reconnue, ont mis en garde contre l'invocation de ce principe pour justifier des mesures protectionnistes.

Certains ont mis l'accent sur le besoin d'harmoniser en les rapprochant l'Accord sur la Propriété Intellectuelle (TRIPs) et la Convention sur la Diversité Biologique. D'autres estiment que ces systèmes sont mutuellement compatibles. Les représentants de la Convention ont renouvelé leur demande d'observateur au Conseil du TRIPs et au Comité sur l'Agriculture; Pour sa part le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement a demandé un avis favorable pour avoir le statut d'observateur au



attac

Conseil Général, au Conseil du TRIPs et au Comité Commerce et Développement de l'OMC. La prochaine réunion au cours de laquelle devrait être adopté le rapport du CTE au Conseil Général est prévu fin Octobre.

Les subventions déguisées des USA pour leur agriculture

La législation adoptée récemment par le Congrès US offre aux fermiers américains un programme d'assurance de leurs récoltes d'un montant de 8.2 Mds\$ et une aide financière à hauteur de 7.1 Mds\$. L'Australie menace de porter l'affaire devant l'OMC. "En se conduisant ainsi, les USA perdent leur droit au leadership en matière de réforme commerciale"

Conférence sur la Multi-fonctionnalité de l'Agriculture

40 pays de différents niveaux économiques ont assisté à une Conférence internationale en Norvège, au terme de laquelle les participants ont convenu que tous les pays devraient avoir un droit souverain pour poursuivre des objectifs non commerciaux, tels que le renforcement socio-économique, le développement des zones rurales, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Un large accord s'est dégagé pour déclarer que dans les négociations sur le commerce agricole au sein de l'OMC, il est nécessaire de reconnaître et de sécuriser l'existence de types d'agriculture variés ayant pour base les conditions de production spécifiques à chaque pays à partir de son passé culturel et historique.

Les pays participants : Bangladesh, Barbades, Burkina Faso, Burundi, Chine, Chypre, Dominique, Egypte, Estonie, UE, Fidji, France, Hongrie, Islande, Israël, Jamaïque, Japon, Corée, Lituanie, Madagascar, Mali, Malte, Mauritanie, Ile Maurice, Mongolie, Maroc, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Ste-Lucie, Slovénie, Sri Lanka, Swaziland, Suède, Taiwan, Tchéquie, Trinidad et Tobago, Turquie, Venezuela.

Augmentation des subventions à l'agriculture

Selon l'OCDE, les subventions gouvernementales à l'agriculture dans les pays de l'OCDE auraient augmenté de près de 3 % en 99, soit à des niveaux qu'on n'avait plus connus depuis plus de 10 ans.

Réunion de la Commission Internationale sur les Baleines

Elle a décidé le maintien de l'interdiction de la commercialisation des baleines pendant 14 ans.. Le Japon soutenu par quelques pays des Caraïbes a prétendu que le développement de son programme "scientifique" (auquel sont opposés les USA, la Grande-Bretagne et des groupes environnementaux) était nécessaire pour assurer la sauvegarde des pêcheries dans le monde. Le Ministre de l'Agriculture a démissionné pour protester contre le Japon qui aurait fait pression sur son pays pour soutenir les propositions japonaises devant la Commission, menaçant la Dominique de retirer son aide au développement si ce pays ne le soutenait pas dans ses efforts pour bloquer l'établissement d'un sanctuaire dans le Pacifique Sud.. On accuse le Japon d'avoir monnayé son aide auprès d'autres pays des Caraïbes.

La position des PVD à l'égard des TRIPs (Droits sur la Propriété intellectuelle liés au commerce)

Au cours de la 2° réunion du Conseil sur les TRIPs, les délégués ont notamment abordés la révision de l'art.27.3 qui envisage les exclusions sur les brevets pour les organismes biologiques. Selon le South Center de Genève, les PVD restent plus intéressés par la révision de l'art.27.3 dans son essence qu'à en discuter sa mise en application. Les gouvernements d'un grand nombre de ces pays recherchent une plus grande latitude pour créer leurs propres systèmes de protection de la propriété intellectuelle. Ils pourraient faire pression pour obtenir l'exclusion de toutes les formes de vie des lois concernant ce sujet. L'Inde et le Pakistan, parmi d'autres, soutiennent la proposition permettant d'obtenir des licences obligatoires pour les médicaments essentiels, selon ce même article. Mais la plupart des pays développés n'envisagent pas de gaieté de coeur d'ouvrir de nouvelles négociations sur l'Accord sur les TRIPs.

Les appellations d'origine ont également donné lieu à une confrontation entre les Européens qui veulent un plan élaboré de protection alors que les producteurs du Nouveau Monde souhaitent un système de dépôt volontaire, moins contraignant. Un conflit a débuté entre les pays qui veulent restreindre les appellations d'origine aux vins et spiritueux et ceux (comme la Suisse, Cuba, et plusieurs PVD) qui aimeraient en étendre l'application à d'autres marchandises.

L'OMS a obtenu le statut d'observateur (qui a été la seule avancée concrète de cette réunion)



attac

ouvrant la voie à une collaboration entre ces 2 organismes intergouvernementaux.

A propos de l'aide liée au développement

ActionAid, une ONG qui a conduit l'opposition à la proposition de certains pays de l'OCDE de lier l'aide au développement à l'achat par les pays récipiendaires de marchandises et services en provenance du pays donateur, estime qu'un accord pour ne plus lier l'aide augmenterait sa valeur de quelques 7 Mds\$/an.

Groupe de travail « Traités internationaux ». omc.marseille@attac.org Où que vous soyez, vous pouvez aider ce groupe thématique, il suffit de le contacter... Merci

Marche des femmes

Vous avez la possibilité sur toute la France d'obtenir des billets à 40 %, minimum 10 personnes, à l'agence SNCF locale en vous réclamant de la Marche mondiale des femmes. Responsable SNCF national : Michel Baranzani, 01 53 33 18 46 pour tous problèmes. Par ailleurs, nous avons opté pour un train spécial de Paris. Il partira vers 8h30 et rentrera vers

22h. Comme il reste de l'argent dans la caisse, la Coordination prend en charge le prix de la moitié du train, ce qui nous fait la place pour la modique somme de 250 F. Il n'y a que 375 places, aussi (et pour négocier une nouvelle rame s'il le faut), commencez à envoyer vos chèques à la Coordination, 104 rue des couronnes, 75000 Paris avec les coordonnées qui permettent de vous renvoyer les heures, rendez vous etc...

Nelly Martin marchfem@ras.eu.org

PS – qui n'a rien à voir avec la Marche des femmes et pourtant... Petite devinette de la part de la rédaction du Courriel. Quelle est l'agence des Nations Unies la moins dotée en budget ? Réponse : celle qui s'occupe des femmes évidemment... UNIFEM a un budget de fonctionnement annuel de 14 millions de dollars, le plus petit budget pour un programme des Nations Unies. Bien entendu le budget n'a rien à voir avec les priorités déclarées de l'ONU ou des gouvernements qui la composent. Ils sont tous très, mais alors très, préoccupés et soucieux de laisser à 51% de la population mondiale la place qui leur revient de droit.

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/rdv/>>

- Vendredi : BELGIQUE (voyage à Prague, date limite) – NEW YORK – MONTMELIAN – QUIMPERLE – TARBES – LAVAL – MONTREUIL
- Samedi : PARIS 11 – LAVAL
- Dimanche ; PARIS 11
- Lundi : LA ROCHELLES – AUBAGNE – RENNES – BRETENOUS BIARS – SAINT AMAND – CHALONS VITRY
- Mardi : AIX EN PROVENCE – CONFLANS SAINTE HONORINE – NICE – SOPHIA ANTIPOLIS – ANGOULEME – SALON DE PROVENCE – ORLEANS – PARIS 14 - MONTLUCON